

**Programme de formation**  
**BPJEPS Activités Physiques pour Tous**  
**Session 2021/2022**

*(Programme prévisionnel sous réserve d'habilitation par la DRAJES PACA)*

**Titre de la formation et références**

**BPJEPS APT - Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport - Spécialité « Educateur Sportif » - Mention « Activités Physiques pour Tous »**

**Diplôme enregistré au RNCP :**

**Code RNCP :** 28573

**Niveau de formation :** 4 (savoirs factuels et théoriques)

**Code CPF :** 241334

**Code certif Info :** 89805

**Code NSF :** 335 (animation touristique et culturelle)

**Formacode :** 15436 (éducation sportive) – 15436 (activité physique et sportive)

**Code de la fiche ROME la plus proche :** G1204 (éducation en activités sportives)

**Textes de référence :** [Arrêté du 21 juin 2016 modifié](#) portant création de la mention « activités physiques pour tous » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif ».

**Public visé**

Profil : Homme ou femme, sportif, pratiquant les activités physiques variées (activités d'entretien corporel, activités de pleine nature, activités et jeux sportifs) et souhaitant devenir éducateur sportif dans ce domaine d'activités. L'expérience pratique de ces activités est appréciée et nécessaire. Le projet de formation doit s'inscrire dans un projet professionnel axé sur l'utilisation et développement des activités physiques, pour tous publics. La mobilité géographique peut être un plus.

**Accessibilité aux personnes en situation de handicap**

Cette formation est accessible sur avis médical.

Les modalités d'accès peuvent être aménagées après accord de la DRAJES. Les conditions d'exercice du métier peuvent aussi être modifiées au regard du handicap.

Un dossier de demande d'aménagement pour les personnes en situation de handicap doit être complété et renvoyé à la DRAJES PACA (ex DRJSCS PACA).

En général, de nombreux handicaps sont « compatibles » avec le métier dès lors que l'éducateur est en capacité de gérer la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.

Pour plus d'informations, contactez notre référent Handicap et consultez la page suivante : <http://www.imsat.co/accessibilite-handicap/>

Programme de formation – BPJEPS APT – v. 26/05/21

## Prérequis

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « activités physiques pour tous » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif ».

Les exigences préalables à l'entrée en formation du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous » sont les suivantes :

Le(la) candidat(e) doit :

- Etre titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civique de niveau 1) ou équivalent (AFPS, etc.)
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des « activités physiques pour tous » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- Etre capable de réaliser les deux tests suivants\* :
  - ⇒ Test navette de Luc Léger
  - ⇒ Test d'habileté motrice

Sont dispensés des tests préalables à l'entrée en formation les candidats ayant déjà satisfait aux Exigences Préalables à l'occasion de tests effectués dans les années précédentes, quel qu'en soit le lieu. Il existe des dispenses de TEP – Nous contacter.

## Conditions d'accès et délais

- Rendre le dossier d'inscription dûment rempli dans les délais imposés, cf. planning spécifique
- Disposer d'un financement : voir section correspondante
- Satisfaire aux tests propres à l'organisme de formation : Le candidat ayant satisfait aux exigences préalables détaillées ci-dessus doit passer des épreuves de sélection propres à l'organisme de formation.

Nature de l'épreuve	Modalités de passation	Groupes d'évaluateurs
Test écrit	Travail individuel sur la base d'un QCM et d'un sujet de composition (à partir d'une étude de cas) Durée : 2h00	Formateurs IMSAT
Entretien de motivation	Durée : 20 minutes	Formateurs IMSAT
Test personnalité	Questionnaire individuel Durée : 2h00	Psychologues du travail

## Equivalences

Voici un lien vers les passerelles et équivalences

[https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/annexesarrete160621modif191122\\_bpapt.pdf](https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/annexesarrete160621modif191122_bpapt.pdf)

Pour plus de renseignements, nous contacter.

Programme de formation – BPJEPS APT – v. 26/05/21

## Objectifs de la formation :

### 1/ Compétences attendues à l'issue de la formation :

#### **Unité capitalisable 1 :**

ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE

# Communiquer dans les situations de la vie professionnelle (*communication, écrits professionnels, promotion des projets, ...*)

# Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté (*attentes et besoins des différents publics, intégrité physique et morale des publics, ...*)

# Contribuer au fonctionnement d'une structure

#### **Unité Capitalisable 2 :**

METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

# Concevoir un projet d'animation (*projet d'animation, objectifs et modalités d'évaluation, moyens nécessaires, ...*)

# Conduire un projet d'animation (*outils de planification, animation d'équipes de travail, ...*)

# Evaluer un projet d'animation (*outils d'évaluation, bilans, ...*)

#### **Unité capitalisable 3**

CONDUIRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LA MENTION « ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS »

# Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage (*objectifs, cycles, ...*)

# Organisation de séances et de cycles

# Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage (*programmation de séances, de cycles, démarche pédagogique, ...*)

# Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage (*outils, modalités d'évaluation, progression des pratiquants, ...*)

#### **Unité Capitalisable 4**

MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION « ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS » POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE.

# Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option (*maîtrise des gestes techniques, conduites professionnelles, ...*)

# Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option (*règlements techniques et usages de la discipline, cadre de la pratique, bonnes pratiques et prévention des conduites à risque, ...*)

# Garantir des conditions de pratique en sécurité (*matériel, espace de pratique ou d'évolution, ...*)

### 2/ Suites de parcours et les débouchés :

L'animateur en activités physiques pour tous exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant un ou des supports techniques des activités physiques ou sportives dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Programme de formation – BPJEPS APT – v. 26/05/21

Il encadre tout type de public dans une pratique de loisirs :

- Il accueille et informe les publics
- Il oriente les publics vers des solutions adaptées

Il encadre des activités de découverte, d'initiation et d'animation :

- Il conduit et accompagne un projet d'animation et/ou des projets collectifs
- Il conduit et accompagne un projet d'animation en encadrant des activités visant le développement et le maintien des capacités physiques individuelles dans un objectif de santé et de bien-être,
- Il conduit des actions de découverte, de sensibilisation, et d'initiation à des activités physiques ou sportives diversifiées dans les trois domaines suivants : les activités physiques d'entretien corporel, les activités physiques à caractère ludique, et les activités physiques en espace naturel.

Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception du projet d'animation :

- Il participe au fonctionnement et à la gestion de la structure,
- Il participe à la gestion et à la promotion des activités.

L'animateur d'activités physiques pour tous exerce ses fonctions au sein des structures privées du secteur associatif ou marchand, au sein de la fonction publique territoriale ou au titre de travailleur indépendant. Ces structures sont, d'une façon générale, des structures promouvant les activités physiques ou sportives : structures de vacances, bases de loisirs, hôtellerie de plein air, comités d'entreprise... Il peut également intervenir dans le secteur scolaire ou périscolaire pour assister l'équipe pédagogique

L'évolution de carrière des professionnels du secteur est marquée par une entrée dans la profession sous la forme la plus courante de contrats à temps partiel, avec une évolution vers des situations à temps plein, le cumul de plusieurs contrats à temps partiel ou des intégrations aux fonctions publiques par voie de concours. L'évolution dans le poste s'effectue également, pour certains(es) animateurs(trices), par le développement d'une ou plusieurs activités physiques et sportives pour lesquelles ils/elles ont acquis des compétences spécifiques (activités, publics, domaines d'intervention...). De la même façon, certains animateurs(trices) développent en cours d'emploi des compétences de gestion de projets socio-éducatifs et socioculturels. Dans les deux cas, l'employabilité augmente ainsi que la qualification de la personne, qui peut être ainsi valorisée par la validation des acquis. La formation professionnelle continue offre également la possibilité de promotion sociale vers des emplois du champ requérant des qualifications de niveau III (encadrement d'équipe, enseignement sportif, gestion de petites structures, meneur de projets de développement territoriaux, postes à responsabilités dans les contrats intercommunaux d'agglomération...). Cependant, de nombreux(ses) animateurs(trices) intègrent, après plusieurs années d'exercice, des secteurs connexes (travail social, éducation nationale, activités culturelles ou touristiques...) ou même des emplois sans lien direct avec leur formation. Le "turn-over" est important, la professionnalisation de ce champ est une constante lourde qu'il convient d'accompagner.

### Contenus de la formation :

Nous avons structuré une organisation de formation basée sur les grandes thématiques du BPJEPS APT ainsi que sur l'adaptation à notre secteur d'intervention ; les thèmes dominants repérés sont ainsi :

- Les activités physiques d'entretien corporel

Programme de formation – BPJEPS APT – v. 26/05/21

- Les activités et jeux sportifs
- Les activités physiques en espace naturel
- Le tir à l'arc
- Les acquisitions transversales (communication, méthodologie de projet, connaissances du fonctionnement des pratiquants, ...).

Chaque unité de formation est repérée par cette dominante et est mise en relation avec l'Unité Capitalisable (UC) de référence. Elle est également l'objet d'une conceptualisation des compétences professionnelles qui y sont abordées soit sous la forme de mise en situation, soit sous la forme de jeu de rôle soit dans le cadre de projets d'activités réels. Ces unités de formations sont imbriquées les unes aux autres en fonction d'une hiérarchisation et d'une antériorisation des objectifs intermédiaires et opérationnels qui la compose.

### Moyens et méthodes pédagogiques :

#### **Equipements sportifs (Site IMSAT- La Garde) :**

- 4 Terrains de tennis couverts
- 5 Terrains de tennis extérieurs
- 1 salle de remise en forme
- 1 salle de musculation
- 1 terrain de beach-volley
- 4 terrains de football (4vs4) / 5vs5) extérieurs synthétiques
- 1 terrain de football (5vs5 / 6vs6) intérieur

#### **Autres équipements et matériels :**

- 5 Salles de cours chauffées et climatisées chacune équipée d'un tableau blanc et de nombreuses prises secteur.
- Un centre de ressources avec une mise à disposition d'ouvrages plus ou moins spécialisés dans les thématiques du sport, du sport/santé, du sport/ performance, de la musculation et des techniques d'entraînement, de la réglementation, etc.
- Un espace dédié aux stagiaires pour qu'ils se restaurent. Cet espace est équipé de micro-ondes, de tables et de chaises.
- Des vidéoprojecteurs sont mis à disposition de l'ensemble de l'équipe de formation
- Une imprimante, copieur, scanner.

#### **Sur le plan pédagogique :**

Les modalités pédagogiques sont élaborées au regard des textes réglementaires, de leur adaptation à notre contexte, des caractéristiques des publics concernés et des attentes des employeurs du secteur concerné.

Les contenus sont abordés en présentiel de différentes manières, reposant sur des méthodes actives et participatives en alternant cours théoriques et pratiques : mises en situation, jeux de rôle, études de cas, etc.

Nous souhaitons ainsi préserver l'attention des publics, hiérarchiser la progression des niveaux de compétence, proposer une formation en adéquation avec la pratique du terrain, développer la dimension réflexive au cœur de toutes les compétences professionnelles.

Ainsi nous utilisons

Programme de formation – BPJEPS APT – v. 26/05/21

- la pédagogie par objectifs, visant à cibler les différentes capacités à atteindre par les stagiaires au niveau de leurs savoirs, savoir-faire, ... en fonction des capacités de chacun. Cette organisation peut-être dérivée à des travaux en sous-groupe et va jusqu'à l'individualisation
- l'organisation modulaire massée permettant de regrouper des modules de formation sous forme de séquence-projet.

### Qualité des intervenants

Nom, prénom	Domaines d'intervention	Diplôme en rapport avec l'enseignement assuré
<b>BERNE Ludovic</b>	Sports de nature	BPJEPS APT
<b>BLACHE Arnaud</b>	Théorie et pratique des activités Sciences de l'éducation et technique d'animation Gestion et suivi de projet	BPJEPS APT BAPAAT LTP DEJEPS DPTR
<b>BLESSAS Nicolas</b>	Théorie et pratique des activités Sciences de l'éducation et technique d'animation Animation extra-sportive	BPJEPS APT BAPAAT LTP DEJEPS DPTR
<b>BOURREL Mélanie</b>	Expression corporelle Jeux Fonctionnement et développement du pratiquant	BAPAAT LJE BPJEPS APT BAPAAT LTP BPJEPS AGFF DEJEPS DPTR
<b>FOUQUET Charles</b>	Sciences de l'éducation et technique d'animation Gestion et suivi du projet Cadre institutionnel, socio-économique et juridique Amélioration des conduites professionnelles	Master 1 Ingénierie de la formation BEESAPT
<b>GAGO Aurélie</b>	Expression corporelle Sciences de l'éducation et technique d'animation Animation extra-sportive	BEES Métiers de la Forme Licence STAPS DEJEPS DPTR
<b>JOBIN Caroline</b>	Anatomie – Physiologie Gestion et suivi du projet Activités d'entretien corporel	Master 2 Ingénierie de la formation Licence STAPS BEES Métiers de la Forme BEES Activités Gymniques
<b>LEGHEDDAR Nasser</b>	Sciences de l'éducation et technique d'animation Amélioration des conduites professionnelles Théorie et pratique des activités	BPJEPS APT BAPAAT LTP DEJEPS DPTR
<b>MATEOS Jean-Philippe</b>	Sports de nature	Brevet Accompagnateur moyenne montagne BE Escalade
<b>PERRIN Gilles</b>	Animation extra-sportive Sciences de l'éducation et technique d'animation Animation extra-sportive	BPJEPS APT BAPAAT LTP DEJEPS DPTR

Programme de formation – BPJEPS APT – v. 26/05/21

## Durée de la formation et modalités d'organisation (ruban pédagogique)

### 1/ Lieu de la formation : IMSAT

Adresse Physique :  
Campus de la grande Tourrache  
Av. François Arago – ZI Toulon Est  
83130 La Garde

Adresse Postale :  
IMSAT  
BP253  
83078 Toulon Cedex 9

En fonction de la demande, des sessions de formation peuvent être organisées sur un autre territoire dans le département Var ou encore des Alpes Maritimes

### 2/ Dates et volumes horaires

Date de début	Il existe plusieurs parcours de formation Chacun a des spécificités qui lui sont propres.  Cf. annexes et/ou nous contacter
Date de fin	
Volume horaire total (OF + ALTERNANCE)	
Volume horaire en OF	
Volume horaire en alternance	
Durée hebdomadaire => 35h	

### 3/ Nombre de stagiaires :

La formation est habilitée pour un effectif de 8 à 20 stagiaires.

### 4/ Organisation de la formation :

Formation en présentielle

Les cursus de formation que nous proposons s'étendent de 9 à 18 mois. Ils proposent une alternance centre de formation / entreprise, adaptée au cœur de métier choisi. Ils prennent en compte les besoins et les attentes des structures d'accueil et intègrent différentes étapes au niveau de la progression dans les compétences repérées.

Les temps de formation au centre de formation sont généralement organisés du Lundi au Vendredi sur une plage horaire de 8h30 à 17h30.

Par défaut, le stagiaire doit suivre l'intégralité des heures de formation programmées.

**Planning de la formation intégrale : Sur demande à [contact@imsat.fr](mailto:contact@imsat.fr)**

### 5/ Ruban Pédagogique et répartition modulaire :

Sont repérées dans le planning spécifique à chaque parcours les périodes d'évaluation des unités capitalisables (UC) constitutives du BPJEPS APT ; notre programmation prend en compte les besoins et les attentes des structures d'accueil et intègre différentes étapes au niveau de la progression dans les compétences repérées. La progressivité des apprentissages se traduit par l'augmentation des niveaux de difficulté et de complexité des tâches proposées et prend en compte les acquis liés à l'expérience professionnelle en entreprise

Programme de formation – BPJEPS APT – v. 26/05/21

### **Étape de formation 1, EF-1 :**

Elle vise en priorité des savoirs et des savoirs faire concernant tous les modules de formation. Elle poursuit également les objectifs liés à la prévention et à la sécurité et doit permettre de sensibiliser le stagiaire dans ces domaines, lors de toutes ses conduites professionnelles. Nous souhaitons également aborder certaines connaissances liées au fonctionnement des pratiquants qui nous semblent indispensables pour une meilleure mise en sécurité.

### **Étape de formation 2, EF-2 :**

Elle vise des savoirs des savoirs faire et des savoirs faire faire avec une prise en compte des spécificités des différents publics (caractéristiques, capacités, motivations...). Cette étape vise également à aborder les différents modules de formation de manière transversale. Il nous semble en effet prépondérant que les stagiaires puissent aborder l'animation pédagogique au regard du public concerné très tôt, afin d'être préparés au mieux, aux situations de communication et d'animation qui nous semblent les plus complexes ;

### **Étape de formation 3, EF-3 :**

Elle vise l'acquisition de savoirs, des savoirs faire et des savoirs faire faire, permettant l'analyse de contextes et de situations ainsi que la conception pédagogique à différents plans (projets séances, méthodes, démarches, outils...). Cette étape doit permettre d'approfondir les principaux contenus des différents modules et de développer certaines techniques spécifiques à l'animation et à l'encadrement des activités physiques pour tous ;

### **Étape de formation 4, EF-4 :**

Elle cible le perfectionnement et l'approfondissement des savoirs, des savoirs faire et des savoirs faire faire spécifiques aux activités équestres dans l'option concernée. Elle permet aussi la découverte de nouvelles techniques adaptées au secteur d'activité et aborde la question de la gestion du parcours professionnel. Enfin, elle permet notamment une mise à niveau des savoirs et savoir-faire transversaux des stagiaires, indispensables pour leurs évolutions futures. Elle constitue la synthèse des différentes compétences abordées.

Pour des problèmes d'organisation, certains domaines demeurent cependant linéaires dans la programmation (mise en situations avec public réel, travail sur les techniques d'animation, ...) et sont abordés selon une fréquence quasi hebdomadaire.

Le cursus de formation propose une alternance centre de formation / entreprise, adaptée au cœur de métier choisi. Il prend en compte les besoins et les attentes des structures d'accueil et intègre différentes étapes au niveau de la progression dans les compétences repérées. La progressivité des apprentissages présentés se traduit par l'augmentation des niveaux de difficultés et de complexité des tâches proposées et prend en compte les acquisitions liées à l'expérience professionnelle en entreprise.

## **6/ Individualisation de la formation :**

A l'issue de la sélection, une information et des séquences individuelles de positionnement permettront de déterminer un parcours individualisé de formation. Ce parcours peut être adapté tout au long de la formation au regard des attentes et des besoins du bénéficiaire. Les UC (Unités Capitalisables) peuvent être validées indépendamment les unes des autres ou sous forme de bloc de compétences

Certains diplômes donnent droit à des équivalences et/ou dispenses d'épreuves.

Programme de formation – BPJEPS APT – v. 26/05/21



## Suivi et évaluation de la formation

### 1/ Suivi des stagiaires :

Un responsable de formation est désigné pour l'action de formation. De plus il y a un référent pédagogique par domaine (ex. cours collectifs, musculation ...). Ce référent évalue les acquisitions des stagiaires tout au long de leur formation.

- Un référent est également en charge du suivi de l'alternance.
- Un référent pédagogique est identifié pour chaque stagiaire.
- Un bilan individuel a lieu à la fin de chaque étape de formation. Avant les bilans individuels, l'équipe pédagogique se réunit pour faire un point individuel de chaque stagiaire.
- Mesure de l'insertion professionnelle des sortants : Nous réalisons le suivi post formation selon les préconisations du Ministère des Sports et du label qualité
- Mesure par l'OF de la satisfaction des stagiaires. Ces évaluations sont proposées à 2 reprises durant le cursus de formation (en milieu et en fin de formation)
- Préparation du stagiaire à son cursus post-formation : en fin de cursus nous proposons des modules spécifiques liés à la gestion du parcours professionnel (CV, lettre de motivation, présentation des aides à la création d'entreprise, etc.)
- Une assistante sociale est mise à disposition des stagiaires tout au long de leur cursus.

### 2/ Processus de certification :

Le protocole que nous soumettons à l'habilitation reprend les modalités précisées par a) l'arrêté de juin 2016 et b) les dispositions complémentaires préconisées par la DRAJES PACA.

Les unités capitalisables (UC) constitutives de la mention « activités physiques pour tous » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif » sont attribuées selon le référentiel de certification figurant en annexe II et dont l'acquisition est contrôlée par les épreuves certificatives suivantes :

#### **A/ Epreuve de certification des exigences préalables à la mise en situation pédagogique**

Les exigences minimales préalables à la mise en situation pédagogique dans le cadre de l'alternance sont prévues par l'article 14 du décret n°2001-792 du 31 août 2001. Les capacités professionnelles correspondant aux exigences minimales permettant la mise en situation pédagogique sont les suivantes :

- Les capacités à rappeler les obligations légales et réglementaires en matière de protection des pratiquants et des tiers.
- Les capacités à aménager les zones d'évolution en toute sécurité individuelle et collective.
- Les capacités à prendre des décisions immédiates pour préserver la sécurité des publics en cas d'accidents, d'incidents ou d'impondérables.
- Les capacités à identifier les comportements à risque pour les prévenir et assurer l'intégrité physique et morale des pratiquants.

#### **B/ Situation d'évaluation certificative des unités capitalisables transversales UC1/ UC2 :**

Programme de formation – BPJEPS APT – v. 26/05/21

Le(la) candidat(e) transmet dans les conditions fixées par la DRAJES un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités physiques pour tous.

Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le(a) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences.

Cette situation d'évaluation certificative permet l'évaluation distincte des unités capitalisables transversales UC 1 et UC 2.

### **C/ Situation d'évaluation certificative de l'unité capitalisable UC 3 (modalités 1 et 2) :**

1. Epreuve certificative de l'UC 3 sur la première famille d'activités du BP JPS spécialité « éducateur sportif » mention des « activités physiques pour tous » choisie par le(la) candidat(e).

Elle est constituée des deux modalités suivantes :

*Première modalité d'évaluation sur la première famille d'activités du BP JEPS « spécialité éducateur sportif » mention des « activités physiques pour tous » choisie par le(la) candidat(e) :* Cette situation d'évaluation se déroule en organisme de formation et se décompose comme suit :

⇒ Production d'un document :

Le(la) candidat(e) transmet un dossier dans les conditions fixées par le DRJSCS ou par le DJSCS avant la date de l'épreuve comprenant un cycle d'apprentissage d'au moins six séances réalisées dans une structure d'alternance pédagogique portant sur la première famille d'activités du BP JEPS « spécialité éducateur sportif » mention des « activités physiques pour tous ».

⇒ Mise en situation professionnelle :

Le(la) candidat(e) présente la séance d'apprentissage issue de ce cycle, dans sa structure d'alternance pédagogique ou en organisme de formation. La séance a une durée d'au minimum 45 minutes et au maximum 120 minutes pour un public d'au moins 6 pratiquants.

⇒ La séance d'apprentissage est suivie d'un entretien d'une durée de 30 minutes au maximum :

15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs au cours duquel le(la) candidat(e) analyse et évalue cette séance en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques ;

15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs portant sur la progression et la pertinence du cycle d'apprentissage mis en œuvre.

2. Seconde modalité d'évaluation sur la deuxième famille d'activités du BP JEPS « spécialité éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous » choisie par le(la) candidat(e) :

Cette situation d'évaluation se déroule en organisme de formation et se décompose comme suit :

⇒ Production d'un document :

Le(la) candidat(e) transmet un dossier dans les conditions fixées par le DRJSCS ou par le DJSCS avant la date de l'épreuve comprenant un cycle d'apprentissage d'au moins six

Programme de formation – BPJEPS APT – v. 26/05/21

séances réalisées dans une structure d'alternance pédagogique portant sur la deuxième famille d'activités du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous ».

⇒ Mise en situation professionnelle :

Le(la) candidat(e) présente la séance issue du cycle d'apprentissage en cours.

Le(la) candidat(e) conduit la séance d'apprentissage issue de ce cycle, dans sa structure d'alternance pédagogique ou en organisme de formation. La séance a une durée d'au minimum 45 minutes et au maximum 120 minutes pour un public d'au moins 6 pratiquants.

La séance d'apprentissage est suivie d'un entretien d'une durée de 30 minutes minimum :

15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs au cours duquel le(la) candidat(e) analyse et évalue cette séance en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques ;

15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs portant sur la progression et la pertinence du cycle d'apprentissage mis en œuvre.

\*Le(la) titulaire du certificat de qualification professionnelle (CQP) « animateur de loisirs sportifs » (ALS) option « activités gymniques d'entretien et d'expression » (AGEE) et option « jeux sportifs et jeux d'opposition » (JSJO) est obligatoirement évalué(e) dans la famille de pleine nature dans le cadre de la certification de l'UC 3.

#### **D/ Epreuve certificative de l'UC 4 sur la troisième famille d'activités du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous » choisie par le(la) candidat(e).**

L'épreuve se déroule au sein de la structure d'alternance pédagogique. Toutefois, au regard de l'éloignement géographique, nous préconisons une certification en organisme de formation pour les candidats ayant une structure d'alternance hors département du 83.

Elle est composée de la mise en situation professionnelle suivante :

⇒ Mise en situation professionnelle :

Le(la) candidat(e) conduit une séance d'animation dans la famille d'activités restant à évaluer au sein de la structure d'alternance pédagogique pendant au minimum 45 minutes et au maximum 120 minutes pour un public d'au moins 6 pratiquants.

La séance d'animation est suivie d'un entretien de 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs au cours duquel le(la) candidat(e) analyse et évalue cette séance d'animation en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques.

### **Coût de la formation**

**Aucun frais** d'inscription à la formation ni aux tests de sélections (le cas échéant)

De nombreux moyens de financement sont possibles et l'IMSAT vous accompagne dans le choix du financement le plus adapté à votre profil.

Nos conditions générales de ventes sont téléchargeables sur notre site internet, consultez notre page dédiée <http://www.imsat.co/finance-ta-formation/> ou contactez-nous sur [contact@imsat.fr](mailto:contact@imsat.fr)

Programme de formation – BPJEPS APT – v. 26/05/21

Diplôme		BPJEPS APT
Moyens de financement possibles		Coût pour le stagiaire
Contrat d'apprentissage	OUI	GRATUIT
Contrat de professionnalisation	OUI	GRATUIT
Pôle Emploi	OUI	GRATUIT* <i>*Si prise en charge totale En cas de prise en charge partielle, le reste à charge peut être payé en financement personnel</i>
Région SUD	OUI	GRATUIT* <i>*Sous réserve d'obtention du marché régional : Pour y accéder veuillez-vous adresser à votre Mission Locale (- de 26 ans) ou au Pôle Emploi (+ de 26 ans) ou CEDIS (allocataires du RSA) et joindre à votre dossier d'inscription l'argumentaire de prescription donné par votre conseiller</i>
CPF	OUI	GRATUIT* <i>*Si prise en charge totale En cas de prise en charge partielle, le reste à charge peut être payé en financement personnel</i>
Financement personnel	OUI	6000 €* <i>*Tarif maximal modulable selon le volume horaire et l'expérience de chaque candidat.</i>

## Valeur ajoutée et indicateurs de résultat

### La valeur ajoutée de l'IMSAT

L'IMSAT s'inscrit dans une dynamique déontologique de la formation et de accompagnement en partageant les valeurs altruistes et collectives du sport et de l'animation, avec :

- Une équipe de formateurs professionnels et expérimentés
- Des infrastructures qualitatives
- Un réseau partenarial conséquent
- Un suivi et un accompagnement individualisé des stagiaires
- Une gratuité des frais d'inscription et de sélections
- Un dispositif gratuit de préparation et d'accompagnement à l'orientation et aux sélections

<http://www.imsat.co/prepasat/> - <http://www.imsat.co/sinscrire-a-des-tes-blancs/>

Programme de formation – BPJEPS APT – v. 26/05/21

**Les indicateurs de résultat :**

Indicateur	Source et définition de l'indicateur	BPJEPS APT
Taux de satisfaction	Issue du questionnaire de fin de formation - Sessions 2019/20	87.5 %
Taux d'abandon	Nb abandon/nb entrants - Sessions 2019/20	11 %
Taux de réussite	Nb de diplômés/ nb de candidats présentés aux certifications - Sessions 2019/20	85.5 %
Taux de poursuite d'études	A + 6 mois, nb de stagiaires en poursuite d'étude / nb de stagiaires qualifiés ayant répondu au questionnaire - Sessions 2019/20	31 %
Taux d'insertion professionnelle	A + 6 mois, nb de stagiaires en emploi / nb de stagiaires qualifiés ayant répondu au questionnaire - Sessions 2019/20	46 %

**Renseignements complémentaires & Contacts**

Vous souhaitez...

- ...Participer à l'une de nos réunions d'information collective
- ...Vous préparer aux tests de sélections
- ... Recevoir un dossier d'inscription
- ... Nous poser une question

Consulter [www.imsat.co](http://www.imsat.co) ou écrivez-vous sur [contact@imsat.fr](mailto:contact@imsat.fr)  
04 94 75 24 15

**Date de mise à jour du présent programme de formation : 27/05/21**

Programme de formation – BPJEPS APT – v. 26/05/21